



*Notes pour une allocution de la présidente de la FCFA, Marie-France Kenny*

---

Au Comité permanent des langues officielles des Communes

Dans le cadre de l'étude sur les programmes du gouvernement du Canada visant à favoriser l'immigration francophone des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) du Canada

---

Ottawa, 26 mars 2015

*SEULE LA VERSION PRONONCÉE FAIT FOI*

Monsieur le président, membres du comité,

Je vous remercie de votre invitation à comparaître aujourd'hui. La FCFA est ici, aujourd'hui, avec deux chapeaux : celui de porte-parole principal de 2,6 millions de citoyens de langue française dans neuf provinces et trois territoires, et celui de coordonnatrice nationale, depuis 15 ans, du dossier de l'immigration dans les communautés francophones et acadiennes.

C'est la troisième fois en cinq ans qu'un comité parlementaire sur les langues officielles étudie la question de l'immigration francophone. J'ai d'ailleurs apporté avec moi notre allocution à ce comité lors de sa dernière étude sur ce sujet en 2010, le rapport de cette étude, notre allocution et notre mémoire au Comité sénatorial des langues officielles lors de son étude sur ce sujet en 2014, et le rapport de ce comité. Je demande à déposer formellement ces documents pour qu'ils soient pris en considération dans votre étude. Ce qui est écrit là-dedans, en particulier dans les interventions passées de la FCFA, est toujours pertinent.

Je pourrais vous parler, aujourd'hui, des nombreux défis en immigration francophone. Je pourrais parler de l'absence totale de stratégie pour promouvoir nos communautés à l'étranger auprès des immigrants potentiels. Je pourrais parler des cibles fixées conjointement par les gouvernements et les communautés et qui ne sont toujours pas atteintes. Je pourrais parler des lacunes criantes qui demeurent au niveau des services d'établissement en français. Je pourrais vous parler du fait qu'à l'heure actuelle, Entrée Express n'a même pas les questions requises pour déterminer si un immigrant est francophone ou non, alors que ça fait presque trois ans qu'on nous vend ce système comme la réponse à tous les problèmes de l'immigration francophone.

Mais je n'ai pas le goût d'avoir l'air d'un disque qui saute, donc je me permets de briser ce disque et de vous livrer un message plus fondamental.

Pendant qu'on fait étude après étude sur les défis de l'immigration francophone, année après année, on fait entrer au Canada, à l'extérieur du Québec, plus de 98 % d'immigrants anglophones comparativement à moins de 2 % d'immigrants francophones. C'est, à tout le moins, ce que disent les chiffres de Citoyenneté et Immigration Canada. Malgré les cibles, malgré les engagements, malgré les multiples recommandations des comités parlementaires, c'est une constante depuis 20 ans. Quatre-vingt-dix-huit pour cent d'immigrants de langue anglaise, et 2 % de langue française. C'est un scandale.

La population francophone a beau augmenter en nombres absolus; avec des proportions comme celles-là, notre poids relatif ne cesse de diminuer. À plusieurs endroits, ce n'est qu'une question de temps avant que nos communautés tombent en-dessous du seuil minimum requis pour recevoir des services et des communications en français des bureaux fédéraux. Et quand notre poids relatif sera tombé encore plus bas, que remettra-t-on en question à ce moment? Nos écoles de langue française?

Plus de 98 % contre moins de 2 %, de façon constante, depuis des années. On voudrait tuer la francophonie à petit feu, éliminer nos communautés par attrition, qu'on ne s'y prendrait pas autrement.

Voilà des années qu'on insiste sur l'importance que les réalités et les besoins spécifiques des communautés francophones et acadiennes soient pris en compte par le gouvernement lorsqu'il oriente ses politiques et programmes en matière d'immigration. Considérant les obligations qu'impose non seulement la *Loi sur les langues officielles* mais aussi la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* en ce qui a trait à l'appui au développement de nos communautés, on pourrait penser que ce serait normal de procéder ainsi. Or, c'est le contraire qui s'est produit. On a éliminé tout ce qui pourrait permettre de faire une réelle différence en matière d'immigration de langue française dans nos communautés. Maintenant, on nous demande de nous appuyer sur Entrée Express, mais sans la plus petite mesure incitative qui pourrait amener les employeurs à vouloir recruter des francophones.

Depuis des années, nous n'avons pas une part équitable de l'immigration annuelle au pays, et les torts causés à nos communautés sont majeurs. Nous sommes à l'heure des mesures de réparation. Il faut un coup de barre majeur. Il faut que le gouvernement se dote d'un plan cohérent de recrutement d'immigrants francophones à l'extérieur du Québec. Il faut que ce plan prévoie des mesures musclées, avec des échéanciers spécifiques, pour atteindre nos cibles conjointes en matière d'immigration francophone.

Et il faut que ce plan voie le jour maintenant, pas dans dix ans. En matière d'immigration francophone, il était déjà minuit moins une l'automne dernier lorsqu'on a éliminé l'Avantage significatif francophone. Il est maintenant minuit et une et rien n'a changé.

C'est la seule recommandation que nous faisons à votre comité dans le cadre de cette étude sur l'immigration francophone. Et à notre sens, c'est la seule qui importe.

Monsieur le président, membres du comité, c'est sans doute la dernière fois que je me présente devant vous comme porte-parole de la FCFA. Après six ans comme présidente, je termine mon mandat au début juin. Vous me permettrez donc de prendre une minute pour m'exprimer comme la citoyenne francophone que je serai bientôt, que je n'ai d'ailleurs jamais cessé d'être.

Au cours des 15 dernières années, j'ai eu maintes occasions de comparaître devant votre comité, un des deux seuls comités parlementaires dont l'existence est mandatée par une loi, la *Loi sur les langues officielles*. Or, depuis 15 ans, j'ai l'impression, lorsque je viens ici, d'avoir davantage affaire à des luttes partisans qu'à un organe motivé par une volonté commune d'assurer le respect de la *Loi sur les langues officielles* et des droits linguistiques de tous les citoyens canadiens.

La *Loi sur les langues officielles* est un des garde-fous de la langue française au Canada, mais c'est la Loi la moins bien appliquée au pays, et ça fait 45 ans que c'est comme ça. Qui plus est, lorsqu'il y a des infractions, et le rapport du commissaire aux langues officielles est éloquent à cet égard année après année, il n'y a aucune conséquence. Comme Canadienne, comme francophone, je sens qu'on me manque de respect alors que tout ce que je demande, c'est de ne pas être traitée comme une citoyenne de seconde classe.

Monsieur le président, membres du comité, je suis une idéaliste et, je l'espère du moins, une optimiste. Comme Canadienne, j'en appelle aux parlementaires de tous les partis pour qu'ils se fassent les champions du plein respect de la Loi sur les langues officielles et des droits linguistiques des citoyens une fois pour toutes. Notre avenir, notre capacité de vivre en français

repose aussi sur vos travaux. Puisque nous sommes ici aujourd'hui pour parler d'immigration francophone, je vous demande de poser des gestes décisifs pour qu'au bout du compte, on puisse arrêter de se dire, année après année, qu'on n'a pas encore atteint nos cibles et que nos communautés sont en train de mourir à petit feu. Il en va de la francophonie, il en va de la dualité linguistique canadienne.

Merci de m'avoir écoutée.